



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	266-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.539
Déposée le :	11.09.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	199/2026 du 25 février 2026
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	Non classifié

Intégration des migrantes et des migrants hautement qualifiés pour lutter contre la pénurie de spécialistes dans le canton de Berne

Comme beaucoup d'autres régions de Suisse, le canton de Berne est confronté à une pénurie croissante de personnel qualifié dans des secteurs clés. Paradoxalement, notre canton compte de nombreuses personnes migrantes hautement qualifiées, dont le potentiel n'est malheureusement pas pleinement exploité à ce jour. Leur insertion rapide sur le marché du travail est entravée par des attermoissements dans la reconnaissance des diplômes étrangers, le manque de compétences linguistiques et l'absence d'offres d'intégration coordonnées. Il existe déjà des réseaux et des programmes qui soutiennent les personnes migrantes. Bien que précieuses, ces initiatives sont jusqu'à présent fragmentées et ne font l'objet d'aucune coordination centralisée au niveau du canton.

Pour une reconnaissance rapide des diplômes étrangers, il peut être utile de mettre en place un système numérique qui accélère la reconnaissance de ces diplômes et réduit les obstacles bureaucratiques. Cela permettrait ensuite une insertion rapide sur le marché du travail. Il y aurait lieu d'examiner la possibilité de créer un portail coordonné au niveau cantonal, qui mettrait efficacement en relation les personnes migrantes et les employeuses et employeurs potentiels.

Le canton de Berne devrait instaurer un système d'intégration automatisé et coordonné au niveau cantonal, qui permettrait d'insérer rapidement et efficacement les personnes hautement qualifiées sur le marché du travail et de lutter activement contre la pénurie de personnel qualifié.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quels instruments dispose le Conseil-exécutif pour accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers dans le canton ?
2. De quels instruments dispose actuellement le Conseil-exécutif pour intégrer dans la société le potentiel important que représentent les personnes migrantes hautement qualifiées, et pour faire fructifier leur force de travail ?
3. De quels instruments le Conseil-exécutif dispose-t-il pour placer avec succès les personnes migrantes qualifiées dans des emplois appropriés ?
4. Que pense le Conseil-exécutif de la possibilité de créer un portail coordonné au niveau cantonal qui mettrait efficacement en relation les personnes migrantes hautement qualifiées et les employeuses et employeurs potentiels ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *De quels instruments dispose le Conseil-exécutif pour accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers dans le canton ?*

En Suisse, seul l'exercice de ce qu'on appelle les « professions réglementées » requiert une reconnaissance de diplôme. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a publié une liste publique des professions réglementées en Suisse¹ qui précise la nature de la réglementation pour chaque profession et activité.

Cette liste indique quelle est l'autorité compétente pour la reconnaissance des diplômes ou pour la délivrance d'autorisations dans le domaine professionnel concerné. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une autorité fédérale, dans certains domaines, des organes intercantonaux (comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP) ou des organisations nationales (p. ex. la Croix-Rouge suisse CRS). Il ressort de la liste que pratiquement aucun diplôme n'est réglementé uniquement par le canton de Berne. Par ailleurs, le canton ne dispose guère d'instruments propres pour accélérer le processus de reconnaissance ou d'autorisation.

Les enseignantes et enseignants titulaires d'un diplôme étranger constituent un cas de profession réglementée particulier. En effet, c'est la CDIP qui est chargée de la reconnaissance de leurs diplômes. Le canton de Berne compte toutefois parmi les cantons dont les directions d'école engagent sous certaines conditions des personnes qualifiées avant que leur diplôme ait été reconnu.

2. *De quels instruments dispose actuellement le Conseil-exécutif pour intégrer dans la société le potentiel important que représentent les personnes migrantes hautement qualifiées, et pour faire fructifier leur force de travail ?*

Le Conseil-exécutif tient à ce que l'intégration des migrantes et migrants sur le marché du travail soit rapide et durable. En effet, plusieurs unités administratives soutiennent des programmes qui facilitent l'insertion des personnes qualifiées dans les différents secteurs d'activité.

¹ https://assets.ctfassets.net/fclxf7o732qi/4rVATvToTOWbtqrSqnajv0/86df26736444c7b8437f8cdf11f2506f/Liste_regl_Berufe_F.pdf

- Par exemple, dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC), la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) apporte son soutien depuis 2017 à trois programmes de mentorat visant l'intégration de migrantes et migrants (hautement) qualifiés. Il s'agit du centre de compétences « Multimondo », du programme « Bernetz » mis en place par le Service spécialisé pour les questions de migration et de racisme (Fachstelle für Migrations- und Rassismusfragen, FMR) et du projet « Mira Kompass » de l'ONG FRIEDA. La DSSI subventionne la participation de personnes étrangères (avec permis B ou C) à ces programmes, pour autant qu'elles ne perçoivent pas de prestations de la part de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage.
- Il convient également de mentionner que le service « MosaïQ » de l'EPER constitue une autre offre de soutien. Il accompagne les personnes migrantes qualifiées dans la reconnaissance de leurs diplômes, dans la planification de leur carrière professionnelle et dans la recherche d'une place d'apprentissage, de stage ou un poste de travail.
- Les centres OP du canton de Berne proposent également une large palette d'informations et de services aux migrantes et migrants. La plateforme « Informations pour les personnes migrantes » renseigne sur les questions de langue, de formation, d'orientation professionnelle, de reconnaissance de diplômes étrangers et offre un soutien spécifique aux jeunes.
- Le programme « Compas UniBE » conçu par l'Université de Berne s'adresse aux personnes réfugiées qui possèdent un certificat de maturité étranger et de bonnes connaissances de l'allemand, et qui souhaitent commencer ou reprendre des études.

Ces programmes et réseaux reposent sur une collaboration étroite avec les entreprises. En effet, ces dernières jouent un rôle central dans le placement des migrantes et migrants, ce qui favorise le réseautage et l'accès au marché du travail. Ainsi, ces initiatives luttent contre la pénurie de spécialistes, tout en faisant en sorte que le potentiel des migrantes et migrants hautement qualifiés soit exploité de manière optimale.

3. De quels instruments le Conseil-exécutif dispose-t-il pour placer avec succès les personnes migrantes qualifiées dans des emplois appropriés ?

L'Office de l'assurance-chômage (OAC) du canton de Berne soutient l'insertion des migrantes et migrants sur le marché du travail, indépendamment de leur droit à une indemnité de chômage. Il propose des conseils personnalisés, l'accès à des offres de placement spécifiques et la possibilité de participer à des mesures de marché du travail. Cela permet aux migrantes et migrants d'avoir de meilleures chances de trouver un emploi approprié et de s'insérer de manière durable sur le marché du travail. Dans cette optique, l'offre « enter@work »² de l'OAC soutient les demandeuses et demandeurs d'emploi directement sur place en proposant une aide immédiate. Elle vise à apporter à ces derniers une aide rapide, flexible et personnalisée pour leurs candidatures, leurs recherches d'emploi et la communication par voie électronique.

Les offices régionaux de placement (ORP) peuvent également accompagner les demandeuses et demandeurs d'emploi dans le processus de reconnaissance de diplômes étrangers. En outre, ils proposent des mesures sous forme de cours visant à combler d'éventuelles lacunes de qualification.

4. Que pense le Conseil-exécutif de la possibilité de créer un portail coordonné au niveau cantonal qui mettrait efficacement en relation les personnes migrantes hautement qualifiées et les employeuses et employeurs potentiels ?

² enter@work – une aide immédiate, à l'office régional de placement, pour les demandeuses et demandeurs d'emploi

Sur le principe, le gouvernement estime que l'introduction d'un portail coordonné au niveau cantonal qui mettrait en relation de manière efficace les migrantes et migrants hautement qualifiés et les employeuses et employeurs potentiels mérite d'être étudiée. L'OAC estime quant à lui que le potentiel d'un portail cantonal serait à l'heure actuelle limité. En effet, le nombre de personnes admises à titre provisoire ainsi que de réfugiées et réfugiés qui sont inscrits à l'ORP dans le canton de Berne est actuellement très restreint. De plus, l'ORP ne s'occupe que d'une partie des intégrations sur le marché du travail, si bien qu'un portail cantonal ne traiterait pas l'intégralité du processus.

Toutefois, le programme pilote « Perspecta » que développe actuellement le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pourrait, à l'avenir, constituer une solution. Cet instrument vise l'intégration systématique des personnes étrangères qualifiées (en particulier dans le cadre du regroupement familial) au marché du travail. Il prévoit notamment que les personnes qualifiées soient enregistrées auprès de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), pour autant qu'elles aient besoin de conseils en matière d'insertion professionnelle. D'entente avec les différentes unités responsables de la mise en œuvre du programme, l'OPUC a manifesté son intérêt à mobiliser cet instrument dans le canton de Berne. La mise en œuvre de ce programme nécessiterait l'implication coordonnée d'autres unités.

Destinataire
– Grand Conseil